

La conférence annuelle de l'ABVLacs

Les eaux souterraines et mon puits

Jacinthe Laliberté jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca

Le samedi 3 juin, l'agence des Bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLacs) tenait son évènement annuel où elle présentait les nouveautés de son plan d'action ainsi que sa conférence annuelle dont le thème était « Les eaux souterraines et mon puits ».

Une conférence très courue, puisque près de 80 personnes ont écouté avec attention Miryane Ferlatte, coordonnatrice scientifique du Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES).

Depuis 2014, elle a donné plus d'une centaine d'ateliers dont le but est de dispenser des connaissances, sur ce sujet, aux responsables et aux professionnels de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire dont les Organismes des bassins versants (OBV), les Conseils régionaux de l'environnement (CRE), les Municipalités régionales de comtés (MRC) et les Municipalités du Québec. Une façon de favoriser une gestion durable de cette ressource naturelle.

Rendre visible l'invisible

Tels furent les premiers mots lancés par la conférencière aux Annelacois présents. Comme nous le savons tous, l'eau souterraine se trouve partout sous nos pieds. Pour mieux comprendre les propos scientifiques comme la nappe (le contenu) et l'aquifère (le contenant), une vulgarisation s'imposait. Le forage d'un puits fut donc l'exemple idéal.

Sachons, au départ, que deux aquifères existent dans le sous-sol : l'aquifère de roc fracturé et l'aquifère granulaire. En forant un puits dans l'aquifère de roc fracturé, le travail consiste à chercher le plus de fractures possible pour permettre une circulation d'eau suffisante pour un captage.

Ce travail ne donne pas nécessairement les résultats escomptés contrairement à l'aquifère granulaire (sable et gravier). En effet, plus la perméabilité de l'aquifère est élevée, plus le pompage de débits importants peut être réalisé.

Maintenant que le puits produit l'eau nécessaire à la consommation, la conservation de la qualité et de la quantité de l'eau demeure une préoccupation constante.

La vulnérabilité des puits

Pour la conférencière, deux critères sont d'importance pour un nouveau puits et, aussi, pour tout puits déjà existant : la qualité et la quantité de l'eau. L'eau est une ressource renouvelable, mais à un certain rythme. Elle apporte le constat suivant : tout puits est vulnérable. Il faut donc en prendre soin.



John Dalzeel, président de l'ABVLACS, présente la conférencière Miryane Ferlatte qui a entretenu pendant plus d'une heure et demie les citoyens présents qui ont posé, par la suite, nombre de questions sur les eaux souterraines.

Cette vulnérabilité est conditionnelle, notamment, à la recharge de la nappe phréatique qui se réalise normalement au printemps et à l'automne. Elle diffère, de saison en saison, selon les caprices climatiques.

D'autres éléments naturels peuvent affecter les puits, mais l'activité humaine est, semble-t-il, un de ses pires ennemis. Il en va de même pour les lacs comme on le sait. Les fosses septiques non conformes en sont un exemple des plus concrets. Faut-il, aussi, s'arrêter à l'épandage des pesticides et des engrais? Miryane Ferlatte le confirme : l'eau des puits en fait souvent les frais.

Des activités aussi anodines que promener son chien peuvent être source de contamination pour les puits. L'eau de ruissellement transforme un excrément laissé sur le bord de la rue ou sur les terrains en véritable scélérot bactériel.

Au final, aucune municipalité n'est à l'abri d'un déversement d'huile et de pétrole sur sa voie publique. Il est important de s'assurer d'une décon-

tamination complète incluant la vérification des puits à proximité de ces accidents.

Mettre à profit nos connaissances

Un mauvais entretien de votre puits peut devenir source de problème. Ainsi, vérifier régulièrement le chapeau qui recouvre le tuyau du puits, procéder annuellement à un test d'eau en laboratoire proposé par le service de l'Environnement de la Municipalité, décontaminer le plus rapidement possible le puits dont les résultats indiquent une source de contamination. La conférencière, Miryane Ferlatte, conclut par ce conseil avisé : consulter, au besoin, le site *Mon eau, Mon puits, Ma santé* (<https://moneaumonpuits.ca>).

Plan d'action 2023 de l'ABVLacs

À la pause, il fut possible de circuler pour prendre connaissance des informations relatives à chacun des lacs : cartes, carnets de santé, graphiques de la qualité de l'eau de baignade, herbier aquatique et résultat des analyses du programme gouvernemental

de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Par ailleurs, onze lacs profiteront, cette année, de l'analyse de ces tests d'eau. Le nom de ces lacs se retrouve sur le site de l'ABVLacs.

Évidemment, le projet pilote des Sentinelles qui a débuté à l'été 2021, se poursuit. Il a pour but de détecter les plantes aquatiques envahissantes (PAEE) dont le terrible myriophylle à épi. Un document questions/ réponses sur les PAEE a été envoyé à tous les résidents de SADL avec le dépliant municipal concernant la station de lavage sur lequel vous retrouverez l'indication : protégeons nos lacs.

Comme à chaque année, une animatrice du CRE Laurentides travaillera en collaboration avec le service de l'Environnement de la Municipalité. Caroline Côté-Miller assurera l'animation des camps de jours et participera aux activités de sensibilisation et d'information auprès de la population. Elle sera stationnée au parc Iréné Benoit pendant huit semaines.

Une nouveauté : des affiches pour les droits de passage

Des affiches destinées aux propriétaires et aux usagers des droits de passage ont été conçues pour rappeler le règlement municipal sur l'obligation de bien laver les embarcations avant de les mettre à l'eau. L'ABVLacs, de concert avec la Municipalité, cherche à identifier les propriétaires. Si vous êtes l'un d'eux, vous pouvez communiquer avec l'un de ces deux responsables.

Protéger notre eau est l'affaire de tous : riverains et non riverains. Votre demeure, étant loin d'un plan l'eau, pensez, tout de même, à l'importance de protéger les eaux souterraines. Si vous souhaitez soutenir cette cause, contactez l'organisme en allant sur son site abvlacs.org.



Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 juin 2023

Le conseiller Jean-Sébastien Vaillancourt a officié la séance du Conseil en l'absence de la mairesse qui était auprès de son conjoint pour question de santé. Au nom du Conseil, il lui a adressé des mots d'encouragement. Plusieurs citoyens ont fait de même au cours de la période de questions.

Cette séance du Conseil était la première à se dérouler selon la nouvelle régie interne du Conseil qui a été adoptée au cours de cette même séance. Ainsi, les rencontres débuteront à 19h30 et la période de questions passera de 30 à 45 minutes.

Feux de forêt – Il a été mentionné que le ministère de l'Environnement a maintenu l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert, et ce malgré la fraîcheur des derniers jours. Les feux ont toujours été interdits à Sainte-Anne-des-Lacs. D'ailleurs, plusieurs règles y sont associées dont celle de se munir d'un permis pour faire un feu. « Mettez vos feuilles mortes et les petites branches dans le bac brun. Ça fait du compost ».

Rapport de dépenses – Anne-Claire Robert, directrice générale, a présenté le rapport des dépenses au 31

mai. Elle a annoncé qu'il y a dépassé dans les coûts reliés aux frais d'essence pour le déneigement, une surcharge de 267 556 \$. Ce coût est supérieur aux prévisions. Il y a donc un dépassement budgétaire de 45 000 \$ en incluant décembre 2023.

Le Conseil est en attente de rentrées fiscales d'ici septembre qui seront importantes : les taxes de mutation, l'été étant une période de forte vente immobilière. À ce jour, 42,64 % du budget a été utilisé. Il a été mentionné que la situation est sous-contrôle.

Comité d'accès à l'eau – Le comité d'accès à l'eau, qui a déjà commencé à siéger, comprend maintenant vingt-quatre membres citoyens au lieu de 12, nombre adopté préalablement. Un amendement fut donc nécessaire. Ce comité est dirigé par les conseillers Morrison et Dupuis ainsi que par la mairesse. Deux mandats ont été établis. Le premier dépend de l'administration qui devra évaluer les aspects financiers et légaux. Quant au mandat du groupe de travail, il sera d'élaborer et de déposer un cahier de charges qui comprendra les modalités d'application du projet.

Questions du public – Les outils de base, utilisés par le comité, seront-ils le mémoire élaboré lors du sondage aux citoyens ainsi que les suggestions de l'ABVLacs, contenues dans ce dit mémoire? Telle est l'inquiétude de Virginie Lupan. D'autres citoyens préoccupés aussi par cet aspect désiraient s'assurer que tous les commentaires ressortis du mémoire par l'ensemble des citoyens seraient couverts. La conseillère a certifié que les préoccupations des membres citoyens étaient les mêmes.

Elle a aussi confirmé la présence d'un représentant du CCE et de l'ABVLacs et a prévu des substituts pour les deux organismes. Quant à un soutien de spécialistes de l'environnement, seule la présence du directeur de l'Environnement sera prévue au besoin. Le *Journal* a demandé de préciser la notion de « besoin ». Il n'y a pas eu suite à cette demande. Pour l'instant, la seule confirmation concerne l'interdiction de l'usage de toute embarcation de flottaison dans ce projet.

À Ginette Grenier qui demandait ce qui avait amené madame Morrison à débiter les rencontres sans que le tout soit adopté par le Conseil, il fut répondu que le Conseil avait demandé à la conseillère d'avancer le projet. Quant au coût du projet : « Impossible de le quantifier maintenant. En septembre, le Conseil sera en mesure de chiffrer la suite du projet », de dire le conseiller Vaillancourt.

Une dernière demande de madame Grenier : soumettre la dernière ébauche du cahier de charges aux résidents afin qu'ils puissent émettre leurs commentaires. La proposition est restée en suspens.

Étude de sécurité des barrages – Des études de sécurité doivent être faites conformément aux exigences du ministère de l'Environnement sur les barrages à forte contenance. Ont été ciblés les lacs Johanne (72 000 \$), Colette (57 000 \$), Suzanne (67 000 \$) et Loïse (68 000 \$). Les coûts seront répartis comme suit : Municipalité, 30 % – riverains, 70 %. Sauf pour le lac Loïse dont la répartition diffère – Municipalité, 50 % – riverains, 50 %.

Questions du public – Yves Briand questionne la pertinence de cette évaluation pour le lac Johanne, puisqu'une mise aux normes a été faite au cours des dernières années à un coût important. La réponse est simple : une exigence gouvernementale.

Un barrage à haute contenance, selon le conseiller Vaillancourt, se définit par la hauteur du niveau d'eau qu'il retient ainsi que le nombre de mètres cubes qui peut être déchargé. Aux questions concernant le résultat des évaluations et la suite puisque « ces évaluations doivent permettre d'apporter les correctifs appropriés et les mesures temporaires à mettre en œuvre avant la réalisation des travaux correctifs » (document présenté à la

soirée du Conseil), le conseiller Vaillancourt a demandé d'être confiant et d'aller se documenter sur le sujet.

Période de questions – Pour madame Kavanagh, une affiche « plus incitative » indiquant l'endroit de la station de lavage serait plus avantageuse à celle de l'an passé, qui n'a pas apporté les résultats escomptés. Une nouvelle affiche est en production. Le Conseil pense que l'information diffusée sur les différentes plateformes de la Municipalité joue un meilleur rôle éducatif.

Madame Lauzon désirait savoir si la MRC des Pays-d'en-Haut avait un plan d'intervention en cas d'incendie de forêt. On s'informerait malgré qu'on doute de l'existence d'un tel plan.

Monsieur Geoffrion aimerait que la Municipalité élabore une campagne de sensibilisation concernant les mégots de cigarettes laissés sur les abords des routes. L'idée a été retenue. Il a aussi demandé au Conseil d'interdire l'atterrissage d'hélicoptères, notamment les fins de semaine. Malheureusement, ceci est de juridiction fédérale.

Monsieur Dalzell est venu mentionner que les vingt-huit contraventions données par la SQ en quelques mois n'expliquent pas le montant de 900 000 \$ que coûte la SQ aux citoyens.